

Direction générale
de l'alimentation

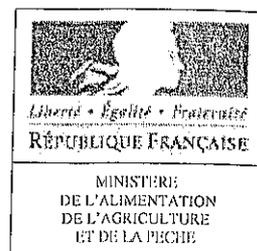
Sous-direction de la
qualité et de la protection
des végétaux

Bureau de la
réglementation et de la
mise sur le marché des
intrants

Dossier suivi par : CS

Réf : 8100315AMRV15013

H.M. WORLD COMPANY
7, rue des Fleurs
10150 VOUE
FRANCE



Paris, le

Objet : Lettre de décision

15 JUIN 2015

Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-joint la lettre de décision qui fait suite à votre demande d'autorisation de mise sur le marché d'une préparation identique selon la procédure de revente, concernant le produit :

N° Intrans : 2150245 - ADJUSTAR

AMM n° 2150126

(ce n° intrant et ce nom sont à rappeler dans chaque correspondance concernant ce dossier)

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

Pour le Ministre et par délégation,

~~Le sous-directeur de la qualité
et de la protection des végétaux~~

Alain TRIDON

Conformément aux dispositions du chapitre III du titre V du livre II de la partie législative du Code Rural et des textes pris pour son application, les décisions suivantes ont été arrêtées dans les conditions ci-dessous :

Descriptif de l'Intrant

N°intrant : 2150245 Nom commercial : **ADJUSTAR**

Produits Phytopharmaceutiques
N° AMM : 2150126

Date prévisionnelle de renouvellement : 2025

Firme détentrice : H.M. WORLD COMPANY

Type commercial : Revente

Vu l'avis de l'Anses n°2014-3644 du 22 avril 2015

L'autorisation de mise sur le marché de la préparation ADJUSTAR est accordée.

Dénomination de l'intrant

ADJUSTAR

Nom du produit de référence : DECCO ANTIMOUSSE

Teneur garantie en matière active

200 G/L Dimethyl polysiloxane

Classement

Classement Tox.	SSCL	SANS CLASSEMENT
Phr. Prudence		VOIR ARRETES APPROPRIES SUR LES CLASSEMENTS ET L'ETIQUETAGE POUR LES CONSEILS DE PRUDENCE

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

Pour le Ministre et par délégation,

16 JUIN 2015

Le sous-directeur de la qualité
et de la protection des végétaux

Alain TRIDON

Liste des usages rattachés

USAGE 31651002 - Adjuvants*Bouil. Fongicide

Décision AUTORISATION MISE SUR LE MARCHÉ

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

Pour le Ministre et par délégation,

Le sous-directeur de la qualité
et de la protection des végétaux

16 JUIN 2015

Alain TRIDON